

COMMISSION FUTSAL

REUNION EN CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 19 AOUT 2024

PROCES VERBAL N° 01

Membres présents : Mrs GAUVIN Francis- BOURON Benoit- LAMARQUE Dominique - GUIGNARD Benoit - Bonnet Franck - BAUDOUIN Matthieu

Ordre du Jour :

- Confection des poules
- Questions diverses

Courrier des clubs :

- Courriel de l'AVENIR 79 annonçant le retrait d'une équipe et la non-participation au championnat D1
- Courriel du club d'Aiffres/Fors/Prahecq annonçant sa non-participation au championnat D1
- Courriel de TYS Futsal pour désengager son équipe trois
- Courriel de Thouars foot79 confirmant son engagement en championnat D1

Demande de la commission aux clubs d'Extension Echiré et du FC Autize pour être intégrés au championnat D1, les deux clubs n'ont pas souhaité donner une suite favorable.

Suite aux divers courriers des clubs, la commission entérine une poule de huit équipes en D1 pour un championnat sur toute la saison, et répartie les autres équipes en quatre poules de brassage en match aller/retour pour la première phase. Voir document en annexe pour l'organisation de la deuxième phase.

DIVISION 1

Vouilletais 1
Tys Futsal 1
Beaulieu Breuil 1
ES Niort 1919/2
Gati Foot 1
Thouars Foot 79
Airvo st Jouin
Bessines 1

Poule C brassage

Poule D brassage

Es AFP 1
Dragon Niortais
Ex Tension 1
Vouilletais 3
FC Autize 2

Es AFP 2
Boutonnais 1
Kefilm 1
FC Autize 1
Haut val de Sèvres 94

Poule A brassage

Poule B brassage

Avenir 79 1
Ex Tension 2
Tys Futsal 2
ES Niort 1919/4
St Varent Pierregeay 2

L'Absie Largeasse 1
Vouilletais 2
ES Niort 1919/3
St Varent Pierregeay 1
Champdenier/Pamplie

COMMISSION FUTSAL

REUNION EN CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 19 AOUT 2024

PROCES VERBAL N° 01

Des arbitres seront désignés en priorité sur les rencontres de D1 et suivant les disponibilités sur les rencontres de brassage et de D2 pour la deuxième phase.

Les frais des arbitres reste inchangés à savoir 20 € plus frais kilométriques, règlement sur place comme les saisons précédentes.

Petit rappel :

- Le terrain doit être éclairé et disponible 45 mn avant l'heure prévu de début de rencontre. Et ce afin d'effectuer les contrôles des filets, et des marquages au sol.
- Le club recevant doit effectuer le marquage du terrain.
- Table et feuille de marque, tableau plus carton temps mort pour les clubs de D1 avec un dirigeant pour la gestion.
- La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions.

Trophée des champions :

- Beaulieu Breuil contre Airvo st Jouin aura lieu à Coulonges
- Thouars foot79 contre l'Avenir 79 aura lieu à Parthenay salle des Grippeaux

Une formation d'arbitre futsal est prévue les 14 et 15 septembre avec le club d'Avenir 79 à ST Maxire. Les inscriptions sont à faire via le site du District.

Ouvert à toutes et tous, arbitres foot herbe ou débutant(e)s

Francis GAUVIN
Vice-Président